

## **Avis sur la proposition du label pour accompagner la RE 2020 faite par le Plan Bâtiment Durable**

L'AIMCC réaffirme une nouvelle fois sa position sur un label pour accompagner la RE 2020. La RE 2020 constitue une marche assez haute à franchir pour l'ensemble des acteurs. Cette future réglementation comporte un volet énergétique, met l'accent sur le confort d'été et introduit la notion d'analyse de cycle de vie des bâtiments.

Elle va se mettre en place progressivement selon le type de bâtiment tout au long de l'année 2022.

Compte tenu des choix méthodologiques, de la non-disponibilité des logiciels à ce jour, les acteurs n'ont pas encore eu le temps de prendre la totale mesure des implications sur les futurs bâtiments.

Pour toutes ces raisons, il est important de laisser les acteurs s'approprier les nouveautés afin qu'ils conçoivent, construire des bâtiments performants et économiquement viables. Il ne nous semble pas du tout opportun de complexifier la réflexion par des sujets qui ne sont pas en lien avec les thématiques abordées dans le cadre de la RE 2020.

L'AIMCC souhaite rappeler que les acteurs du marché qui veulent mettre en place des démarches multicritères plus larges peuvent déjà le faire grâce aux certifications proposées, connues et reconnues.

Ainsi, notre position est que le label devrait plutôt sécuriser la mise en place de la RE 2020 en y ajoutant la valeur d'une tierce partie indépendante qui pourrait mener une mission de vérification des calculs (thermique/confort d'été/ACV) et veiller à leur cohérence notamment en vérifiant les hypothèses et données utilisées.

Ce label pourrait tout à fait contribuer à mettre en place des contrôles qualité sur chantier (la mesure de la perméabilité de l'enveloppe déjà bien connue, mais également le contrôle des débits de ventilation qui peuvent avoir un réel impact sur la santé des occupants ainsi que tout autre contrôle simple mais apportant une valeur ajoutée sur la qualité de la construction). Ce dernier point devrait faire l'objet d'une réflexion particulière, en parfaite concertation avec l'ensemble des acteurs.

Les représentants de l'AIMCC ont rempli les questionnaires sur le carbone et l'énergie mais pas les autres devant la débauche de propositions juxtaposées. Il s'agit de listes qui reprennent un ensemble de critères déjà en place dans des certifications ou labels ou des dispositions qui sont à l'état d'expérimentation dans les associations déjà à l'œuvre avec l'ensemble des professionnels pour anticiper, innover et expérimenter.

Les propositions mélangent étonnamment les problématiques des bâtiments neufs et des bâtiments rénovés ou qui sont du ressort de l'exploitation des bâtiments.

Certaines sont bien orientées sur des objectifs de performance mais d'autres sont tout à fait surprenantes quand il est envisagé un recours à certains types d'acteurs ou de favoriser telle ou telle filière.

L'AIMCC s'interroge sur l'analyse du résultat des questionnaires car en tant que tel on est très loin d'un schéma cohérent d'évaluation de bâtiment.

Pour conclure, l'AIMCC rappelle qu'elle est plus que tout attachée à des expressions d'exigences en termes de performance afin que l'ensemble des acteurs puissent y répondre avec un ensemble de solutions, sans orientation biaisée.